

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 12 novembre 2024

**CONVENTION DE
PARTENARIAT ET DE
COOPERATION AVEC
LA VILLA DU PARC –
EBAG – 2024-2027**

Convocation du : 05 novembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2024_0112

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Nadine JACQUIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n° B-3 de son annexe,

L'EBAG a engagé depuis plusieurs années une coopération avec la Villa du Parc dans le cadre de l'Histoire de l'Art.

En effet, dès la création de l'EBAG en 1997, des contacts ont été pris avec La Villa du Parc, centre d'art contemporain proposant un lieu d'exposition dédié aux pratiques visuelles et artistiques actuelles. L'EBAG lançait alors son activité d'enseignement des pratiques amateurs.

L'EBAG, en réponse à un besoin constaté en région Rhône-Alpes, et en tenant compte de l'offre de qualité des enseignements supérieurs genevois dans ce domaine, a positionné sa proposition publique sur la création d'une classe préparatoire en 2004.

Les rapports entre l'EBAG et la Villa du Parc se sont alors densifiés avec la proposition d'un enseignement de l'histoire de l'art auprès des étudiants de la Classe Prépa et des auditeurs libres. La Villa du Parc, du fait de son expertise, peut être sollicitée pour recommander ou proposer à l'EBAG un/des enseignant(s), dans ou hors de son équipe permanente.

Dans le cadre de ce partenariat, la Villa du Parc et l'EBAG souhaitent :

- Optimiser la proposition d'enseignement en Histoire de l'Art dispensé en classe préparatoire par l'organisation de visites avec médiation lors des expositions de la Villa,
- Optimiser la présence d'artistes exposants et d'artistes en résidence avec des échanges, des conférences pour les étudiants et les divers usagers de l'EBAG,
- Organiser des « rencontres métiers » entre les professionnels de la Villa Du Parc, les Artistes et les étudiants du secteur préparatoire,
- Organiser l'exposition valorisant les travaux réalisés dans le cadre scolaire en confiant notamment à des étudiants de la Classe préparatoire la scénographie et la communication visuelle.

La précédente convention arrive à échéance au 30 novembre 2024 et il convient donc de la reconduire pour maintenir ce partenariat.

La présente convention, à intervenir entre la Villa du Parc et l'École des Beaux-Arts du Genevois, a pour objet de déterminer les modalités de ce partenariat. Elle est passée pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2024 et il n'est pas prévu de budget spécifique affecté à cette coopération.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la présente convention,

D'AUTORISER Le Président ou son représentant à signer cette convention et tous les actes qui s'y rapportent.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET

Date de signature : 12/11/2024

Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN

Date de signature : 12/11/2024

Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION

Entre
La VILLA DU PARC
représentée par Aurélie PETREL, Présidente,
et Garance CHABERT, Directrice
et
l'École des Beaux-Arts du Genevois,
représentée par
Monsieur Gabriel DOUBLET, Président
d'Annemasse – Les Voirons Agglomération
et Madame Cécile EYRAUD,
Directrice de l'École des Beaux-Arts du Genevois (EBAG)

Préambule

Un partenariat de longue date

Dès la création de l'EBAG en 1997, des contacts ont été pris avec La Villa du Parc, centre d'art contemporain proposant un lieu d'exposition dédié aux pratiques visuelles et artistiques actuelles. L'EBAG lançait alors son activité d'enseignement des pratiques amateurs.

L'EBAG, en réponse à un besoin constaté en région Rhône-Alpes, et en tenant compte de l'offre de qualité des enseignements supérieurs genevois dans ce domaine, a positionné sa proposition publique sur la création d'une classe préparatoire en 2004.

Les rapports entre l'EBAG et la Villa du Parc se sont alors densifiés avec la proposition d'un enseignement de l'histoire de l'art auprès de nos étudiants et des auditeurs libres. La Villa du Parc, du fait de son expertise, peut être sollicitée pour recommander ou proposer à l'EBAG un/des enseignant(s), dans ou hors de son équipe permanente.

Villa du Parc

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 13/11/2024
Publié le 13/11/2024
ID : 074-200011773-20241112-BC_2024_0112-DE



ARTICLE 1^{er} : CADRE PÉDAGOGIQUE DE LA CONVENTION

L'École des Beaux-Arts du Genevois (EBAG) est un établissement public d'enseignement artistique dans le domaine des arts visuels relevant d'Annemasse – Les Voirons Agglomération. Elle est régie par les règles de fonctionnement du Code Général des Collectivités Territoriales et du Statut de la Fonction Publique Territoriale.

L'EBAG propose un enseignement artistique à des enfants, des adolescents et des adultes, dans le cadre des schémas pédagogiques nationaux et du développement culturel de la collectivité. Elle développe son activité par :

- un enseignement destiné aux pratiques amateurs

L'EBAG propose un programme de cours et ateliers de la petite enfance aux adultes avec des pédagogies adaptées aux âges et aux niveaux.

- un laboratoire pédagogique et un outil éducatif

L'EBAG est attentive à élargir son public en lien et en synergie avec tout acteur des champs culturels, éducatifs, sociaux, économiques ou autres. Ainsi, au-delà de son activité propre, l'école met ses compétences au service des politiques territoriales sur des champs culturels, éducatifs et sociaux.

- une action culturelle

L'EBAG peut mettre en place des événements culturels dans son champ de compétence, qu'ils soient réguliers ou ponctuels (expositions, conférences...) avec les partenariats qu'elle jugera opportun, dans le cadre fixé par la Communauté d'Agglomération.

- une préparation d'élèves aux filières artistiques

L'EBAG assure une préparation aux filières artistiques destinée aux jeunes sous deux formes :

- un module préparatoire particulièrement destiné aux jeunes de plus de 16 ans en cours de scolarité et qui souhaitent se préparer aux concours d'entrée des diverses écoles supérieures d'art.
- une classe préparatoire qui dispense un enseignement supérieur post bac à plein temps.

La Villa du Parc, centre d'art contemporain, a été fondée en 1986 par des artistes et des personnalités locales qui souhaitent doter Annemasse d'un lieu d'expression et de rayonnement des arts visuels et contemporains.

Dédiée à la création et à la production d'œuvres, la Villa du Parc s'attache à la diversité des pratiques (peinture, vidéo, sculpture, photographie, etc.) en organisant des expositions, des résidences d'artistes, des événements culturels et en publiant des éditions. Depuis son ouverture, elle a présenté plus de 1 200 artistes et produit plus de 250 œuvres originales. Elle est reconnue comme lieu de professionnalisation et d'innovation artistique au niveau local, national et international.

La mission de service public, de sensibilisation des publics de l'art et de réflexion citoyenne sont au cœur de son projet : environ 350 000 personnes dont plus de 170 000 scolaires ont visité les expositions de la Villa du Parc depuis sa création.

La Villa du Parc, centre d'art contemporain, est une *association de loi 1901* soutenue par le *Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Auvergne – Rhône-Alpes)*, la *Région*

Villa du Parc

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 13/11/2024
Publié le 13/11/2024
ID : 074-200011773-20241112-BC_2024_0112-DE



Auvergne – Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie et la Ville d'Annemasse. Elle est en outre labellisée CACIN (Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National) par le Ministère de la Culture depuis 2020.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La Villa du Parc et l'EBAG souhaitent maintenir et renforcer leur partenariat et coopération engagés depuis plusieurs années.

Cette convention a pour objet de définir le cadre général dans lequel s'inscrit cette coopération. D'autres conventions d'application pourront intervenir et compléter celle-ci afin de décliner de façon plus précise les actions engagées.

Ainsi, par cette convention, La Villa du Parc et l'EBAG souhaitent :

- Optimiser la proposition d'enseignement en Histoire de l'Art dispensé en classe préparatoire par l'organisation de visites avec médiation lors des expositions de la Villa.

- Organiser des « rencontres métiers » entre les professionnels de la Villa du Parc, les Artistes et les étudiants du secteur préparatoire.

- Organiser/participer à l'exposition de la Villa du Parc afin de valoriser les travaux réalisés dans le cadre scolaire. Sous forme de workshops, des étudiants de la classe préparatoire sont chargés de la scénographie, de la communication visuelle et de la co-organisation de l'exposition.
Il sera recherché des financements pour les frais de production éventuellement engagés pour ce workshop (Cf article 4).

- Optimiser la présence d'artistes exposants et d'artistes en résidence avec des échanges, des conférences pour les étudiants et les divers usagers de l'EBAG.
Il sera recherché des financements pour ces interventions (Cf article 4).

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE LA COOPÉRATION

A la fin de chaque année scolaire, la Villa du Parc et l'EBAG établissent un bilan des actions engagées qu'elles tiennent à la disposition de leurs structures respectives.

Villa du Parc

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 13/11/2024
Publié le 13/11/2024
ID : 074-200011773-20241112-BC_2024_0112-DE



ARTICLE 4 : MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

A ce jour, il n'est pas prévu de budget nouveau spécifiquement affecté à cette politique de coopération, hormis les moyens en personnels dégagés de façon paritaire par chacun afin de participer aux comités de pilotage mis en place.

Dans l'éventualité où ce travail de coopération déboucherait sur des actions nouvelles nécessitant des moyens humains et financiers supplémentaires, le comité de pilotage regroupant des membres de chaque institution signataire recherchera les moyens de financement permettant de les réaliser (financements internes, soutiens financiers de divers partenaires, subventions européennes...).

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION ET RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2027. Elle peut être révisée d'un commun accord à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Elle peut être résiliée à la demande de l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de trois mois.

Fait à Annemasse, le en 2 exemplaires.

Villa du Parc

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 13/11/2024
Publié le 13/11/2024
ID : 074-200011773-20241112-BC_2024_0112-DE



Pour la Villa du Parc

Aurélie PETREL,
Présidente

Garance CHABERT,
Directrice

Pour Annemasse – Les Voirons Agglomération

Gabriel DOUBLET,
Président

Pour l'Ecole des Beaux-Arts du Genevois

Cécile EYRAUD,
Directeur